

RCS : CHAMBERY

Code greffe : 7301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHAMBERY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 00124

Numéro SIREN : 817 994 775

Nom ou dénomination : 5M INVEST

Ce dépôt a été enregistré le 16/05/2024 sous le numéro de dépôt 4459

5M INVEST

Société à responsabilité limitée
Au capital de 10 000 euros

Siège social : 42, Route de la Roche - 73370 LE BOURGET-DU-LAC

817 994 775 RCS CHAMBERY

----- PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 29 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 29 janvier,
A 18 heures,

Les associés de la Société 5M INVEST, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros, divisé en 1 000 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents ou représentés :

- **Madame Christine MICHELLIER**, titulaire de 245 parts sociales en pleine propriété,
- **Monsieur Patrick MICHELLIER**, titulaire de 245 parts sociales en pleine propriété,
- **Madame Julie DE PORET**, titulaire de 170 parts sociales en pleine propriété,
- **Monsieur Anthony MICHELLIER**, titulaire de 170 parts sociales en pleine propriété,
- **Madame Nelly MICHELLIER**, titulaire de 170 parts sociales en pleine propriété,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Madame Christine MICHELLIER, cogérante associée.

La Présidente rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Décision à prendre en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

AM

JP

NM

CM

- la feuille de présence,
- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Un débat s'instaure entre les associés.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la gérance.

~~med~~
 AM
 on field
 of field PH
 of above
 NM (with)